

Achenwall
observationes juris naturalis

1 - 4

1754





3, 285

GOTTFRIEDI ACHENWALLI

PROF. PHIL. ORD. ET IUR. EXTRAORD.

IN ACAD. GEORGIA AVGVSTA

OBSERVATIONES
IVRIS NATVRALIS

SPECIMEN I.

DE

LIBERTATE MENTIS.



GOTTINGAE

SVMT. VICT. BOSSIEGEL. MDCCLIV.

Fe 2211



UNIVERSITÄTS- und Landesbibliothek
SACHSEN-ANHALT
MAGDEBURG
STADTBIBLIOTHEK
STADTBIBLIOTHEK

KÖN. BIBL.
DER
UNIVERS.
HALLE.

Universitäts- und Landesbibliothek
Sachsen-Anhalt
Magdeburg

Diss. Jur. Nat.

1-22.

A - Gentschen.

Leand F.



SPECIMEN I.
OBSERVATIONVM
IVRIS NATVRALIS.

DE
LIBERTATE MENTIS.

Quum *libertas mentis* sit primum omnis obligationis atque imputabilitatis actionum humanarum fundamentum: iis, quae in *elementis Iuris Naturae* de hoc argumento stabiluimus, quaedam adiicere in auditorum gratiam, quae ad illa confirmanda illustrandaque facere possunt, constituimus.

§. I.

Dantur actiones hominis, quas agit

- 1) ex vi seu principio intrinseco,
- 2) ita ut ad eas et agendas et non agendas aequae sese determinare potuerit, seu in quibus agendas non a constitutione sua determinatur, sed se ipsum determinat,
- 3) tam-

A 2

3) tamquam ens intelligens seu rationis usu praeditum.

Ergo homini competit *facultas*, eiusmodi actiones edendi.

§. II.

Facultas entis, qua per principium intrinsecum ad aliquid agendum et non agendum aequae se determinare potest, vocatur SPONTANEITAS, et spontaneitas entis intelligentis ARBITRIUM seu LIBERTAS MENTIS 1).

Itaque homini competit spontaneitas et libertas mentis.

I. Quum haec nitantur experientia et *sensu interno*: de arbitrio dubitare idem esset, atque de existentia sua dubitare.

a) "Qui liber non est" (seu generalius, qui spontaneitate caret,) "agitur non agit, materiaeque patienti similis merito, iudicatur." GUNDELING. *I. Nat. ac Gent.* cap. 4. §. 10.

§. III.

Quidquid agere dependet a spontaneitate, dicitur ACTIO SPONTANEA: quidquid ab arbitrio, seu rationem habet in libertate mentis; LIBERA.

Actio itaque hominis libera, eaque singularis, nihil est aliud quam arbitrii sui effectus.

I. Actio libera vocatur etiam *actio humana* per excellentiam, hoc est actio hominis qua talis, quatenus scilicet a reliquis animalibus discrepat.

§. IV.

Arbitrium infinitis actionibus dirigit *intellectum* nostrum: ita ut plures dentur notiones nostrae, iudicia,

cia, ratiocinia, quorum ratio, quod in nobis existant potius quam absint, quodque ita, non aliter in intellecta formatae fuerint; sita est in arbitrio nostro.

1) *Quatenus* arbitrium dirigere potest intellectum, *catenus* actus intellectus continet simul actionem liberam.

2) *Quo minus* vel *magis* evidenter veritatem quamdam cognoscimus, eo maior vel minor arbitrii in intellectum est vis directrix a).

a) Illustrabimus passim theses nostras ex *BURLAMAQUII principes du Droit Naturel*, qui, si quis alius, hanc materiam non luculenter minus quam solide pertractat. Verba eius huc spectantia ita se habent pag. 19. edit. Genevens. 1747. 4.

„ A l'Egard du *Vrai* nous sommes faits de telle maniere, qu'
 „ aussitôt que l'évidence frappe nôtre esprit, nous ne som-
 „ mes plus les maîtres de suspendre nôtre jugement. En
 „ vain voudrions nous résister à cette vive lumière: elle em-
 „ porte nôtre assentiment. Qui pourroit nier, par exemple,
 „ que le tout est plus grand qu' une de ses parties; ou que
 „ la concorde et la paix sont préférables, pour une famille et
 „ pour un Etat, au trouble, aux dissensions et à la guerre?

„ Il n'en est pas de même dans les choses ou il y a moins
 „ de clarté et d'évidence. C'est alors que l'usage de la Li-
 „ berté se developpe dans toute son étendue. Il est vrai que
 „ nôtre esprit se porte naturellement du côté qui lui paroît
 „ le plus vraisemblable; mais cela n'empêche pas qu'on ne
 „ puisse s'arrêter pour chercher de nouvelles preuves; ou
 „ pour renvoyer tout cet examen à un autre tems. Plus les
 „ choses sont *obscurés*; et plus aussi nous demeurons les maî-
 „ tres

„ tres d'hésiter, de suspendre ou différer notre déterminati-
 „ tion. C'est là une chose d'expérience: tous les jours, et
 „ pour ainsi dire, à chaque pas, il se présente des questions,
 „ où, à cause des bornes de notre esprit, les raisons pour et
 „ contre nous laissent dans une sorte de doute et d'équilibre,
 „ qui nous permet de suspendre notre jugement, d'exami-
 „ ner la chose de nouveau, et de faire enfin pancher la ba-
 „ lance d'un côté plutôt que d'un autre. On sent, par ex-
 „ emple, que l'esprit peut hésiter long tems, et ne se de-
 „ terminer qu'après une mûre consultation, sur les questions
 „ suivantes: Un serment extorqué par force est-il obligatoi-
 „ re? Le meurtre de César fut-il légitime? Le Senat Romain
 „ pouvoit-il avec justice ne pas confirmer la promesse que
 „ les Consuls avoient faite aux Samnites, pour se tirer des
 „ fourches Caudines: ou bien devoit-il la ratifier et lui don-
 „ ner la force d'un Traité public? etc.

„ Quoique l'exercice de la Liberté n'ait plus lieu dans nos
 „ jugemens, dès que les choses s'offrent à nous d'une ma-
 „ nière claire et distincte; il ne faut pas croire pour cela,
 „ que tout usage de cette faculté cesse à l'égard des choses
 „ évidentes. Car premièrement, il depend toujours de nous
 „ d'appliquer nôtre esprit à les considérer, ou bien de l'en
 „ détourner en portant ailleurs nôtre attention. Et cette
 „ première détermination de la Volonté, par laquelle elle
 „ se porte à considérer ou à ne pas considérer les idées qui
 „ se présentent à nous, mérite d'être remarquée; à cause de
 „ l'influence naturelle qu'elle doit avoir sur la determina-
 „ tion même, par la quelle nous ptenons le parti d'agir ou
 „ de ne pas agir, en conséquence de nos pensées et de nos
 „ jugemens. En second lieu, il est encore en nôtre pouvoir
 „ de faire, pour ainsi dire, naître l'évidence, dans certains
 „ cas, à force d'attention et d'examen; au lieu que nous n'
 „ avoions d'abord que des lueurs, qui ne suffisoient pas pour
 „ nous donner une conuoissance parfaite de l'Etat des cho-
 „ ses.

„fes. Enfin, lorsque nous sommes parvenus à nous procu-
 „rer l'evidence, nous sommes encore les maîtres de nous
 „arrêter plus ou moins à la considérer; ce qui est aussi de
 „grande conséquence, puisque delà dépend l'impression
 „plus ou moins forte qu'elle fera sur nous.

„Ces remarques nous conduisent à une reflexion impor-
 „tante, et qui sert de réponse à une Objection que l'on fait
 „contre la Liberté. Il ne dépend pas de nous (dit on) d'ap-
 „percevoir les choses autrement qu'elles ne se présentent à
 „notre esprit; c'est sur la perception que nous en avons,
 „que nous formons nos jugemens, et c'est sur ces jugemens
 „que la Volonté se détermine. Tout cela est donc nécessai-
 „re et independant de notre Liberté. Mais cette difficulté
 „n'a qu'une vaine apparence. Quoique l'on en puisse di-
 „re, nous sommes toujours les maîtres d'ouvrir ou de fer-
 „mer les yeux à la lumière; nous pouvons soutenir notre
 „attention ou la relacher. L'experience fait voir, que
 „lors qu'on envisage un objet sous diverses faces, et qu'on
 „s'applique à l'approfondir, on y decouvre des choses qui
 „echappoient à la premiere vûë. Cela suffit pour montrer
 „que la Liberté trouve son usage dans les operations de l'
 „Entendement, aussi bien que dans toutes les actions qui
 „en dependent.

§. V.

Voluntas vero prae ceteris animae facultatibus ar-
 bitrio subest libero, ita ut vix detur actio voluntatis,
 quae non simul actio libera adfirmari possit. Quippe
 arbitrium dirigit voluntatem, et *in se* spectatam et *me-*
diante intellectu.

Quo quid iudicamus *maius* vel *minus bonum ma-*
lumue, aut magis vel minus *evidenter* eius veritatem
 cognoscimus: eo maiorem vel minorem arbitrii in vo-
 lunta-

luntatem sentimus *vim directricem*; in rebus, quas iudicamus *indifferentes*, maximam ^{a)}.

a) BURLAMAQUI *loc. c.* pag. 22. "Il est bien sur qu' à
 „ l'égard du BIEN et du MAL en general et considérés com-
 „ me tels, nous ne saurions proprement faire usage de la Li-
 „ berté, puisque nous nous sentons entraînés vers l'un par
 „ un penchant invincible, et détournés de l'autre par une
 „ aversion naturelle et insurmontable. C'est l'Auteur de
 „ notre être qui l'a voulu ainsi sansqu'il depende de l'hom-
 „ me de changer à cet égard sa nature. Nous sommes faits
 „ de telle manière que le Bien nous attire necessairement, au
 „ lieu que le Mal par un effet opposé nous repousse, pour
 „ ainsi dire. Mais cette tendance si forte vers le Bien, et cet-
 „ te aversion naturelle pour le Mal *en général*, n'empêchent
 „ pas que nous ne demeurions parfaitement libres à l'égard
 „ des *Biens et des Maux particuliers*; et quoi-qu'on ne puisse
 „ s'empêcher d'être sensible aux premiers impressions que
 „ les objets font sur nous, l'on n'est pas pour cela invinci-
 „ blement porté à rechercher ou à fuir ces objets. Que des
 „ fruits les plus beaux à l'oeil, annoncés par l'odeur la plus
 „ agréable et pleins d'un jus délicieux, se présentent tout à
 „ coup à un homme pressé de la chaleur et de la soif; il se
 „ sentira d'abord porté à profiter du bien qui s'offre à lui, et
 „ à soulager son inquiétude par un rafraichissement salutaire.
 „ Mais il peut aussi s'arrêter, il peut suspendre son action,
 „ pour examiner si le bien qu'il se procurera en mangeant ces
 „ fruits ne sera pas suivi d'un mal; en un mot, il peut de-
 „ liberer et calculer, pour prendre enfin le parti le plus sur.
 „ Et non seulement l'on peut, par un effort de Raison, se
 „ priver d'une chose dont l'idée nous flatte agréablement;
 „ mais l'on peut même s'exposer à une douleur ou à un
 „ chagrin que l'on apprehende, et que l'on voudroit bien
 „ pouvoir éviter, si des considerations superieures ne nous
 „ faisoient

„ faisoient refoudre à le supporter. Que pourroit-on desirer
 „ de plus pour marquer la Liberté?

„ Il est pourtant vrai que l' exercice de cette faculté ne
 „ paroît jamais plus que dans de choses *indifferentes*. le
 „ sens, par exemple, qu' il dépend tout à fait de moi, d' é-
 „ tendre ou de retirer la main; de rester assis, ou de me pro-
 „ mener; de diriger mes pas à droît ou à gauche. etc. Dans
 „ ces occasions où l' Ame est entierement laissée à elle mê-
 „ me, soit par le défaut de motifs extérieurs, soit par l' op-
 „ position et, pour ainsi dire, l' équilibre de ces motifs; on
 „ peut dire que si elle se determine à quelque parti c' est par
 „ un pur effet de son bon plaisir, ou de l' empire qu' elle à
 „ sur ses propres actions.

Facilis nunc intellectu est *definitio* arbitrii, quam idem au-
 „ ctor laudatus suppeditat p. 17. „ On nomme *liberté* cette
 „ force de l' ame par laquelle elle modifie et regle ses opé-
 „ rations comme il lui plaît, en sorte qu' elle peut ou sus-
 „ pendre ses deliberations et ses actions, ou les continuer,
 „ ou les tourner d' autre côté; en un mot se déterminer et
 „ agir avec choix selon ce qu' elle juge le plus convenable.”
 „ Adstipulantur alii, secundum quos Libertas consistit in facul-
 „ tate, „ idquod indicat intellectus bonum esse, et quod ideo
 „ voluntas imperat, non faciendi; sed denuo repraesentandi
 „ intellectui, vt accuratius rem cognoscat, et, si ante male
 „ iudicauit, iudicium mutet. Quo mutato diuersus etiam
 „ nascetur voluntatis appetitus.

§. VI.

Arbitrium eiusque ad intellectum et voluntatem
 habitus maximo ad *felicitem* consequendam homini
 est adiumento.

a) Audiamus denuo sagacissimum liberi arbitrii explorato-
 rem BURLAMAQUIVM, qui quaestionem proponit: „ Pour
 „ quoi l' exercice de cette puissance (arbitrii) est-il borné aux

B

biens

biens particuliers et aux verités non évidentes, sans s'étendre jusqu' au bien en general ni jusqu' aux verités parfaitement claires?" et respondet:

„Nous demandons d'abord qu' on accorde, que le but de Dieu en créant l' homme, à été de le rendre heureux. Ce-la supposé, l' on conviendra sans peine, que l' homme ne peut parvenir au Bonheur que par la connoissance de la verité, et par la possession des vrais Biens. C' est ce qui résulte évidemment des notions que nous avons données ci-dessus du Bonheur et du Bien. Dirigeons nos reflexions sur ce point de vuë. Lors que les choses, qui sont l' objet de nos recherches, ne se présentent à nôtre esprit qu' avec un foible clarté et qu' elles ne sont pas accompagnées de cette vive lumiere, qui nous met en état de les connoître parfaitement, et d' en juger avec une pleine certitude; il étoit convenable et même nécessaire, que nous eussions le pouvoir de suspendre nôtre jugement; à fin que n' étant pas nécessairement déterminés à acquiescer aux premières impressions, nous demeurassions les maîtres de pousser plus loin nôtre examen, jusqu' à ce que nous fussions parvenus à un plus haut degré de certitude, et s' il étoit possible, jusqu' à l' évidence. Sans cela, nous tomberions à tout moment dans l' erreur, et nous n' aurions aucune ressource pour en sortir. Il étoit donc très utile et très nécessaire que l' homme dans ces circonstances pût faire usage de sa Liberté.

„Mais lorsque nous avons une vuë claire et distincte des choses & de leurs rapports, c' est à dire, lorsque l' évidence nous frappe, ce seroit inutilement et, pour parler ainsi, à pure perte, que nous pourrions nous servir de la Liberté pour suspendre nôtre jugement. Car la certitude étant alors aussi grande qu' elle puisse être, que gagnerions nous par un nouvel examen, s' il étoit en nôtre pouvoir? L' on n' a plus besoin de consulter un guide, lors qu' on

„ voit

voit distinctement et le but où l'on va et la route qu'il faut
 tenir. C'est donc encore un avantage pour l'homme de
 ne pouvoir refuser son acquiescement à l'évidence.

Raisonnons à peu près de même sur l'usage de la Libér-
 té par rapport au bien et au Mal. L'homme destiné à être
 le plus heureux, doit certainement être fait de manière, qu'
 il fût dans une nécessité absolue de désirer et de chercher
 le Bien, et de fuir au contraire le Mal en général. Si la
 nature de ses facultez étoit telle, qu'elles le laissassent dans
 un état d'indifférence, en sorte qu'il fût le maître à cet é-
 gard de suspendre ou de détourner ses desirs: l'on sent bien
 que ce seroit en lui une grande imperfection, qui marque-
 roit un défaut de Sagesse dans l'Auteur de son être, com-
 me étant directement contraire au but qu'il s'est proposé.

Mais, d'un autre côté, ce ne seroit pas un moindre in-
 convénient si la nécessité ou l'homme se trouve de recher-
 cher le Bien et de fuir le Mal, étoit telle qu'il fût invin-
 ciblement déterminé à agir ou à ne pas agir, en conséquen-
 ce des premières impressions que chaque objet fait sur lui.
 Telle est la condition des choses humaines que les apparen-
 ces nous trompent souvent; il est rare que les Biens et les
 Maux se présentent à nous bien épurez ou sans mélange; il
 y a presque toujours du pour et du contre, des inconveniens
 melez avec des utilitez. Pour agir donc avec sûreté, et
 pour ne pas trouver du mêcompte, il faut le plus souvent
 suspendre ses premiers mouvemens, examiner les choses
 de plus près, faire des discernemens, des calculs, des com-
 pensations; et tout cela demandoit l'usage de la Liberté.
 La Liberté est donc, pour parler ainsi, une faculté subsi-
 diaire, qui supplée à ce qu'il peut y avoir de defectueux
 dans les autres facultez. et dont l'office cesse aussi tôt qu'
 elle les a redressées.

Concluons de là que l'homme est pourvu de tous les
 moyens nécessaires pour parvenir à la fin à laquelle il est
 destiné;

destiné; et qu'à cet égard, comme à tout autre, le Créateur à fait les choses avec un Sageſſe admirable.

Et *idem* alio loco pag. 17: "C'est par cette excellente faculté que l'homme a une forte d'Empire ſur lui même et ſur ſes actions", item p. 29: "Cette prerogative eſt en quelque ſorte la Clé du Systeme de l'Humanité: l'ôter à l'homme c'eſt tout bouleverſer et tout confondre.

§. VII.

In actione libera diſtinguere poſſumus

- 1) *τὸ determinare,*
- 2) *τὸ agere* conuenienter determinationi præcedenti, ſeu uſum reliquarum facultatum animæ et corporis, vno verbo: *operationem,*
- 3) id *obiectum,* quod per actionem efficitur, ſeu *opus* inde prognatum.

Hæc tria omnia, quatenus rationem habent in arbitrio, ita vt libertas mentis ſit cauſſa determinationis et operationis; operatio autem cauſſa operis: eatenus ſunt *effectus* eius connexi, ideoque omnia in cenſum actionum liberarum referri debent (§. 3.)

§. VIII.

Quodſi in actione libera non niſi ad *determinationem* arbitrii attendimus; **ACTIO LIBERA** dicitur **RATIONE DETERMINATIONIS** conſiderari: ſi e contrario in eiſmodi actione reſpicimus *operationem*, conuenienter determinationi præcedenti inſtitutam, atque *opus* inde productum; **ACTIO LIBERA** dicitur **RATIONE EXECUTIONIS** conſiderari.

§. IX.

Ex actione libera ratione determinationis concipitur diuiſio *actionum liberarum* in *commiſſiuas* et *omiſſiuas* a).

a) Re-

a) „Remarquez, que les *omissions* sont mises par les Juris-
 „consultes et les moralistes au rang des *actions*; parcequ'ils
 „les conçoivent comme l'*effet d'une suspension volontaire* de
 „l'exercice de nos facultez. BURLAM. loc. c. p. 41.

§. X.

Ratione executionis actio libera vel in sensus in-
 currit; vel minus: illa appellatur ACTIO LIBERA
 EXTERNA; haec INTERNA.

Actio libera externa per usum membrorum corpo-
 ris se manifestat, interna in solo exercitio virium ani-
 mae consistit.

I. In sphaera *iuris humani* actiones liberae simpliciter in-
 ternae exulant. Nullus enim ibidem earum esse usus potest,
 quandoquidem cognoscere, quid alter interne cogitet, velit,
 agat, homini datum non est: actiones vero alterius, quas igno-
 ramus, nec ad leges applicare, neque iustas aut iniustas ad-
 ferere possumus.

§. XI.

Vt operatio arbitrii effectum actu producat, seu
 opus perficiat; necesse est, ut ad id efficiendum vires
 ab arbitrio pendentes sufficiant, seu ut id efficere per
 vires ab arbitrio pendentes sit possibile, hoc est ut ob-
 iectum agendum sit in POTESTATE agentis positum.

Quamobrem ad actionem liberam ratione executio-
 nis requiritur res in potestate agentis posita.

Inde sequitur, ut, quatenus et in quantum fuerit in
 potestate alicuius efficere, quo aliquod opus existat vel
 non existat; eatenus et in tantum illud opus tribui pos-
 sit agentis arbitrio, seu referri possit ad eius actiones li-
 beras: et e contrario, ut, quatenus et in quantum il-
 lud efficere fuerit extra potestatem agentis positum; ea-

tenus et in tantum etiam illud opus arbitrio agentis tribui, atque actio eiusdem libera iudicari non possit.

I. Actio libera singularis dicitur **FACTVM LIBERVM** seu factum per excellentiam.

II. Is, cui aliquid tribui potest tamquam eius factum liberum, appellatur **AUCTOR** actionis seu **CAVSSA** eius **LIBERA**. Itaque auctor est is, ad cuius voluntatem (*arbitrium*) existentia vel non-existentia actionis referri potest.

III. Ad factum liberum requiritur, ut productum sit

1) ex spontaneitate agentis,
2) tamquam entis intelligentis seu vsu rationis instructi, qualis, hoc est ita, ut agens id quod egit intellexerit, aut certe pro arbitrio, praeuia consultatione instituta, intelligere potuerit.

Quantum hoc intelligere potuit, in tantum facti sui auctor est habendus.

§. XII.

Pone 1) actionem liberam,

2) quae habet *confectarium* bonum vel malum,

3) quod *confectarium* agens *praeuidere* potest, hoc est, cognoscere antequam ad agendum sese determinet: appellamus eiusmodi **ACTIONEM MORALEM**.

I. Actionem moralem definire per actionem liberam, quae habet *bona* vel *mala* *confectaria*, non licet; quum et communis loquendi, et philosophicus disciplinarum moralium vsus requirat, ut conceptus moralitatis actionum restringatur ad eas, quarum *confectaria* bona vel mala *praeuideri* possunt, ab agente. Scilicet ita conceptus actionis moralis necessario est formandus, ut ad eiusmodi actionem applicari possit obligatio et imputabilitas. Quilibet vero intelligit, non *connexionem* actionis liberae cum *confectario*; sed *cognitionem* et intelligentiam huius *confectarii* *connexi* efficere obligationem atque imputabilitatem.

II. Si

II. Si quis obiecerit, concludi posse ex nostra actionis moralis definitione, dari moralitatem actionum *ante legem*; quod tamen plurimorum philosophorum sententiae repugnat: illi regerimus, hos *verbis* tantum, non vero *re ipsa* a nobis distare; quum ex notione legis et obligationis nullo negotio eluceat, posita actione morali simul numquam non poni etiam obligationem et legem. Sed tamen inde nulla concipitur necessitas logica, notioni moralitatis mentionem legis iniiciendi. Nostra definitio rationem continet, unde intelligitur, cur ea actio appelletur moralis, quae legi subest, ideoque continet id, quod in omni moralitate *prius cogitatur* quam lex ipsa.

§. XIII.

Actio moralis est species actionum liberarum: consequenter datur libera, quae non est moralis.

I. in *Elem. I. N.* ostendimus, actionem voluntatis cum actione libera nexu indivulso non cohaerere; quum plures dentur liberae, quae voluntati tribui non possint. Qua de re illorum sententiae non subscribimus, qui omnem *arbitrii actionem* simul actionem *voluntatis* insimulque *moralem* inuolvere contendunt, ita scilicet, ut posita harum qualibet vna ceterae quoque necessario poni debere adferant.

§. XIV.

Non datur *moralitas omnium actionum liberarum intrinseca.*

Quum plura praesaepe reperiantur actionum nostrarum confectaria, quae praevideri ab homine agente, tamquam ente finito, non possunt, teste experientia: haec propositio extra dubitationem est posita. Ceterum, ut logomachiam euitemus, facile largiri possumus, non dari actiones liberas, quae omni confectario seu bono seu malo destituantur. Verum hic moralitatis

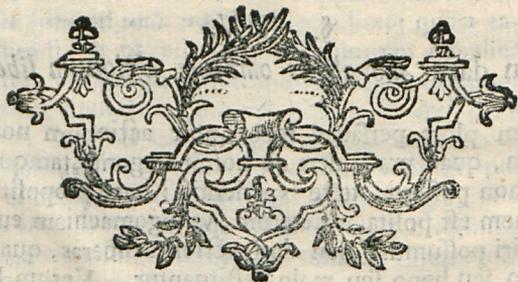
ralitatis conceptus nimis late patens et fini philosophiae practicae, vt diximus, adaptatus non est, et actiones bonas malasque *metaphysice* tales a *moraliter* talibus non distinguit.

§. XV.

Dantur *moralitatis gradus*: immo eadem actio pro diuersitate agentium et *moralis* et *non-moralis* esse potest.

Quod ad *priorem thesin* attinet, constat, dari *confectariorum* boni mali que gradus, ita vt aliud altero sit maius minusue, dari quoque *cognitionis* gradus, ita vt alia alia sit maior minore, certa vel probabilis cet. Ergo etiam actio quaedam *moralis*, respectu alterius actionis *moralis*, maior minore esse potest.

Quod ad *posteriorem*, quum diuersi homines diuerso rationis et *cognitionis gradu* pollere quotidie reperiamus: in apri-
co positum est, eandem actionem liberam ex differentia agentium non tantum magis minusue *moralem*; sed etiam respectu alterius *moralem*, respectu autem alterius non *moralem* esse posse.



Fc 2211





3, 285

GOTTFRIEDI ACHENWALLI
PROF. PHIL. ORD. ET IVR. EXTRAORD.
IN ACAD. GEORGIA AVGVSTA

OBSERVATIONES
IVRIS NATVRALIS

SPECIMEN I.

DE

LIBERTATE MENTIS.



GOTTINGAE

SVMT. VICT. BOSSIEGEL. MDCCLIV.

Fe 2211

